

CONTRAT DES NOUVEAUX ÉQUILIBRES DE COOPÉRATION TERRITORIALE

2022-2026

**Communauté d'agglomération
du Libournais (Cali)
Bordeaux Métropole**



COOPERATIONS TERRITORIALES

Une trajectoire politique partagée

”



Au cœur du territoire girondin, Bordeaux Métropole accueille une grande partie de la population du département, mais rassemble également une part importante des activités économiques et culturelles, des infrastructures de santé, de formation, de transport, de loisirs comme autant d'atouts pour l'intérêt des habitants vivant au sein de la Métropole et sur l'ensemble de la Gironde.

Depuis octobre 2020, Bordeaux Métropole a fait le choix d'un dialogue en proximité avec les acteurs des territoires proches. Cet échange aboutit avec la CALi à une orientation commune, sur des thématiques fortes et en lien avec le quotidien des usagers comme les mobilités, le développement économique ou la transition écologique.

Nous avons, ensemble, voulu dépasser les limites territoriales pour prendre en compte le territoire vécu, afin de traduire nos ambitions communes dans un contrat établissant de nouveaux équilibres de coopération territoriale, qui énumère des projets forts de sens et de solutions communes pour l'intérêt de tous.

”



S'unir pour améliorer le quotidien de nos habitants

La communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) et Bordeaux Métropole sont deux territoires proches qui entretiennent des liens étroits, matérialisés en 2017 par un accord de coopération.

La poursuite de cette coopération entre La Cali et Bordeaux Métropole est une main tendue aux territoires périphériques et une réponse pertinente pour analyser, comprendre et prendre en compte les mutations sociétales, environnementales et technologiques.

Porter ensemble un protocole de coopération concret et opérationnel va permettre à chacune des collectivités de profiter de ses atouts, d'être une réponse aux problèmes de l'autre, mais également de relever des défis communs tels que la mobilité, l'accès à l'emploi et au logement, la valorisation de nos ressources locales et l'émergence de nouvelles filières.

Ce contrat de nouveaux équilibres de coopération territoriale (CoNECT) est un constat des enjeux partagés à l'échelle du système territorial agglomération Libournaise et agglomération bordelaise, au service de nos concitoyens.

COOPERATIONS TERRITORIALES

Une volonté commune de faciliter les échanges pour renforcer la qualité de vie des habitants de nos territoires

Les collectivités et établissements publics partagent l'idée qu'un aménagement du territoire efficient au service des habitants repose sur un dialogue permanent et approfondi entre territoires, capables d'identifier des synergies, de définir des axes de travail et d'engager des actions nouvelles sur des périmètres pertinents.

La métropolisation et l'interdépendance des territoires de la Gironde nécessitent un renouvellement de l'action collective, notamment au travers de démarches de coopérations. La coopération territoriale devenue enjeu majeur dans les politiques d'aménagement et de développement du territoire, constitue un levier d'innovation et de résilience face aux enjeux sociétaux, économiques et environnementaux présents et à venir.

Sur cette base Bordeaux Métropole a invité en 2020 les intercommunalités de Gironde à un nouveau cycle de dialogue visant à construire un engagement commun permettant de répondre aux défis nouveaux.

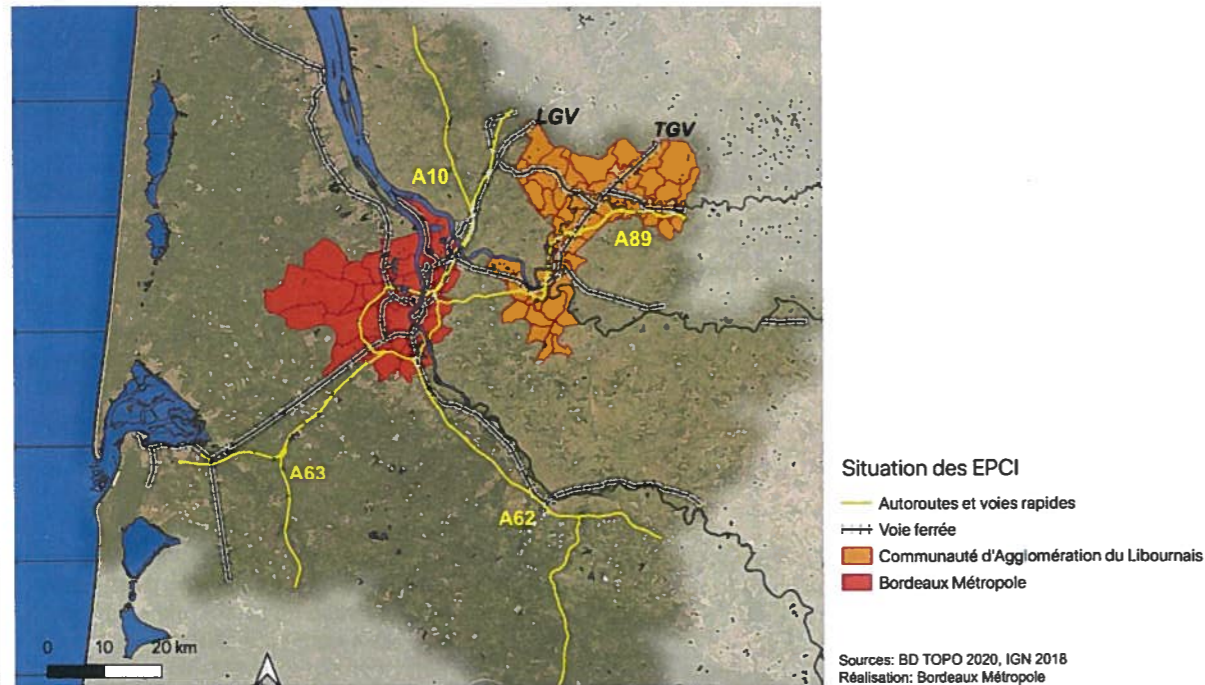
Dans ce contexte Bordeaux Métropole (BM) et la Communauté d'Agglomération du Libournais (La Cali), entretiennent des liens étroits et des interdépendances qui ont su révéler le système territorial Bordeaux-Libourne.

Le renouvellement de coopérations entre ces deux territoires permettra de poursuivre le pilotage des dynamiques à l'œuvre dans une logique opérationnelle et itérative.

Les nouvelles pratiques et modes de vie, les attentes qui s'expriment en ce domaine appellent en effet un accompagnement politique pérenne, pour garantir à tous les administrés des solutions d'habitat, d'emploi et de mobilité adaptées et solidaires, capables de renforcer la qualité de vie de chacun. Le renforcement de la coopération est une réponse adaptée à ces nouveaux défis tout en accélérant la transition énergétique et la protection des espaces naturels et agricoles.

Ainsi, Bordeaux Métropole et la Communauté d'Agglomération du Libournais décident de s'engager dans la signature d'un contrat établissant de nouveaux équilibres de coopération territoriale (CoNECT) afin de renforcer les liens établis et nourrir de nouvelles perspectives de collaboration notamment sur les thématiques des mobilités, du développement économique et de l'emploi, de l'alimentation, et de la transition écologique et énergétique.

Situation de Bordeaux Métropole et de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Deux intercommunalités complémentaires

Bordeaux Métropole et La Cali constituent deux pôles majeurs du territoire girondin. Bordeaux Métropole regroupe 28 communes réparties sur les deux rives de la Garonne, jusqu'à la Dordogne et la zone de confluence et compte 792 000 habitants (INSEE, 2018).

Localisée à 36 km au nord-est de Bordeaux Métropole, La Cali est un territoire mixte (urbain, péri-urbain et rural) organisé autour du pôle de Libourne. Cet EPCI regroupe 45 communes et comptait 91150 habitants en 2018 (INSEE)

La croissance démographique s'est accélérée à Bordeaux Métropole avec plus de 5000 habitants supplémentaires chaque année (A 'Urba, 2018) tandis qu'on constate un ralentissement de la croissance démographique sur La Cali ainsi qu'un vieillissement de sa population.

Ces évaluations demandent à être confirmées pour la période récente et posent la question d'un éventuel effet Covid au profit de l'attractivité des villes moyennes.

Ces deux territoires se caractérisent aussi par des niveaux de vie distincts, où la concentration de richesses et la croissance démographique sont plus fortes à Bordeaux Métropole mais avec des disparités de revenus plus marquées. Au sein de la Communauté d'Agglomération du Libournais, le niveau de vie est plus modeste avec certains contrastes entre les secteurs géographiques de l'EPCI.

Les dynamiques de l'emploi et de l'activité économique de Bordeaux Métropole relève tant de la diversité de ses secteurs d'activités que de leur rayonnement à l'international. Éléments clés du rayonnement et de l'attractivité du territoire, les activités métropolitaines supérieures (AMS) constituent un secteur économique majeur pour Bordeaux Métropole. En tant que territoire ouvert à l'innovation et aux nouvelles formes d'entreprenariats, Bordeaux Métropole connaît aussi un foisonnement d'initiatives de l'économie sociale et solidaire représentant 10% de l'emploi local. A cette dynamique de territoire se conjugue une économie résidentielle et touristique attractive.

La Cali compte, quant à elle, environ 8 400 entreprises pour 32 000 emplois salariés (2019) et 185 hectares de zones d'activités économiques. Sa situation géographique stratégique, à 25 minutes de Bordeaux Métropole et au centre de la Région Nouvelle Aquitaine lui confère des opportunités tant en termes d'accessibilités que de développement économique, touristique et résidentiel.

La Cali possède en effet de solides atouts avec un réseau routier de qualité tout particulièrement sur sa colonne vertébrale de l'A89 et de la RN89, un aéroport, une gare desserte TGV ainsi qu'une ligne de TER Libourne-Bordeaux-Arcachon.

Aussi, la diversité des espaces agricoles sur le territoire de Bordeaux Métropole comme de La Cali est réelle : vignobles, mais aussi prairies, terres arables, vergers et terres maraîchères s'y distinguent. Même si les activités agricoles sont dominées largement par la viticulture présente sur les aires AOC, les activités de maraîchage viennent en seconde position à Bordeaux Métropole tandis qu'on trouvera aussi des activités d'élevage et de grandes cultures sur La Cali.

Ces deux intercommunalités possèdent ainsi des atouts reconnus et jouissent d'un rayonnement national comme international, tant sur les plans économiques et touristiques que culturels et sportifs. Bordeaux Métropole et La Cali possèdent des profils complémentaires nourris de leurs interactions.

Mais l'attractivité reconnue de ces deux territoires, les interdépendances anciennes et multiples, la densité des échanges n'est pas sans provoquer également des effets non souhaités : les plus pénalisant sont la congestion automobile aux heures de pointe ou les déséquilibres dans la localisation des emplois. Ces externalités négatives du système territorial en place demandent une intervention plus ferme en termes de régulation et de maîtrise suivant des objectifs partagés.

Une démarche de coopération engagée entre 2017 et 2020

Bordeaux Métropole et La Cali ont engagé une démarche de coopération avec la signature d'un protocole triennal dès 2017, autour de trois axes majeurs de travail, qui ont permis d'engager des synergies entre les deux territoires :

- l'accueil et la mobilité des populations
- le développement économique et touristique
- les approvisionnements en circuits courts et la valorisation des ressources locales

La mobilité constituait au travers de ce premier contrat un enjeu stratégique majeur, mis en évidence par la feuille de route commune de Bordeaux Métropole et du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine pour le développement d'un **Réseau Express Régional RER Métropolitain**. La croissance des trajets quotidiens pendulaires liés au travail nécessitait l'engagement de solution durable. Le développement du RER Métropolitain, avec Desserte TER et Car Express, adoptée en décembre 2018, était une étape nécessaire et efficace, portée par les partenaires.

La coopération s'est également étendue à la **valorisation des ressources locales** avec l'objectif de renforcer les échanges existants et de porter une attention plus forte aux productions alimentaires durables issues des zones agricoles locales. En ce sens, des **temps d'échanges et de travaux** (notamment la visite l'espace test de La Vacherie à Blanquefort ou le SIVU Bordeaux-Mérignac) ont été organisés, ainsi que la signature de la Charte du Conseil Consultatif de Gouvernance Alimentaire Durable de Bordeaux Métropole.

Par ailleurs, une volonté de collaboration dans le domaine du développement économique et touristique, avec notamment la création d'une déclinaison du **marketing territorial et une présence commune aux salons professionnels**, afin de promouvoir ensemble les territoires métropolitains et libournais et gagner en cohérence territoriale dans l'accueil des créateurs d'emplois.

Dans le même sens, l'accompagnement de Bordeaux TechnoWest a contribué au développement de l'**incubateur FoodTech & WineTech** dont l'ouverture s'est déroulée en janvier 2021.

Le potentiel touristique a été un axe de travail partenarial, au travers du renforcement de la Convention bureau pour le tourisme d'affaires et le tourisme sportif, la connexion des pistes cyclables et la définition d'un projet de Grande Randonnée (GR) entre Bordeaux Métropole et La Cali (St Emilion), dans le cadre d'une consolidation des **partenariats entre Offices de Tourisme**.

Par ailleurs, la crise de Covid-19 ayant considérablement impacté le tourisme fluvial, Bordeaux Métropole réitère son soutien à l'activité des bateaux de tourisme fluvial qu'elle héberge au travers d'une réduction de la redevance d'accostage.

Enfin, Bordeaux Métropole souhaite renforcer et accélérer la transition énergétique pour atteindre la neutralité carbone en 2050 par un projet volontariste en matière de réduction des émissions de GES, de production d'énergies renouvelables et de séquestration carbone.

Ce constat et cette volonté constituent la base de cette nouvelle coopération qui permet d'accompagner les dynamiques contemporaines et de prendre un temps d'avance sur les méthodes de partenariat de demain.

UNE CONSOLIDATION ET UN DEPLOIEMENT DU PROCESSUS DE COOPERATION

Nos territoires sont interdépendants. Pour garantir la qualité de vie des habitants renforçons tous nos échanges.

Les usagers et citoyens de la Gironde ont, au quotidien, plusieurs espaces de vie, de nature et de fonction différentes : travail, santé, habitat, loisirs, éducation, culture, consommation. Cette multiplication des périmètres est désormais intégrée dans les politiques publiques et les établissements de coopérations intercommunales qui conçoivent les actions nécessaires pour que les effets positifs de cet élargissement prennent le pas sur les effets négatifs.

La Coopération Territoriale permet de trouver la dimension pertinente pour inscrire ces actions dans un système territorial où les spécificités de chaque partenaire seraient respectées, les ambitions communes partagées et les objectifs qualitatifs atteints. Dans le cadre d'une coopération dynamique et active, Bordeaux Métropole et la Communauté d'Agglomération du Libournais s'engagent à lutter contre les dysfonctionnements, à veiller à l'équilibre des territoires à garantir les accès et donc à adapter l'action publique, par des pratiques de travail plus régulières et cohérentes, pour produire des solutions qui portent au-delà du périmètre de référence de chaque EPCI.

Et dans la continuité de la démarche de coopération bilatérale initiée en 2016, Bordeaux Métropole et la Communauté d'Agglomération du Libournais souhaitent amplifier cette dynamique et intégrer cette action interterritoriale au sein de leurs propres projets et de leurs missions

Ainsi est formalisé entre Bordeaux Métropole et la Communauté d'Agglomération du Libournais un Contrat des Nouveaux Equilibres de Coopérations Territoriales (CoNECT) pour la période 2022-2026, énonçant :

- les grands principes et engagements des deux territoires,
- les axes et les pistes opérationnelles prioritaires de coopération,
- les modalités de gouvernance liée à la mise en œuvre et au suivi des actions.

A ce contrat est annexé un programme de travail, précisant chaque action de coopération

Ce programme de travail repose sur les GRANDS PRINCIPES ET ENGAGEMENTS RECIPROQUES, suivants :

- **Bâtir conjointement, puis mettre en œuvre, un ensemble de projets** au bénéfice de leurs territoires et hiérarchisé selon leur nature : **orientation commune, collaboration active ou action concrète,**
- Assurer une **animation continue et outillée,** tant politique que technique, de cette coopération territoriale,
- **Accompagner techniquement et financièrement** les projets opérationnels retenus, dans le cadre des décisions spécifiques des instances délibérantes des deux territoires,
- **Mobiliser** l'ensemble des partenaires identifiés en vue d'une plus grande faisabilité et efficacité des projets opérationnels retenus,
- Intégrer, le cas échéant ces projets opérationnels dans des **dispositifs conventionnels** permettant notamment de les valoriser financièrement et de les développer,
- Mettre en place une instance de gouvernance permettant le **pilotage, le suivi et l'évaluation** du contrat, des projets de coopération engagés ainsi que des partenariats,
- Participer et **contribuer aux échanges à l'échelle départementale** en associant les partenaires et les acteurs identifiés.

LA CALI ET BORDEAUX METROPOLE S'ENGAGENT A COLLABORER SUR TROIS AXES ET PISTES OPERATIONNELLES STRUCTURANTS

1

Mobilités et accessibilité des populations

Avec 2893 navetteurs se déplaçant de Bordeaux Métropole vers La Cali et 9383 de La Cali à Bordeaux Métropole, les flux pendulaires constituent un des premiers enjeux stratégiques de la relation entre les deux territoires. Ces flux qui s'intensifient et sont amenés à encore s'accroître, sont également marqués par des polarités différentes entre fonction résidentielle et d'activités, notamment sur Libourne.

Par ailleurs, si la métropole bordelaise attire de nouveaux résidents, étudiants ou jeunes actifs issus de La Cali, celle-ci est en retour l'une des principales destinations des habitants qui déménagent hors de la métropole.

Il faut donc anticiper ces phénomènes pour faciliter, réguler et mieux organiser dès aujourd'hui les conditions de déplacements des usagers, ainsi dans le cadre des coopérations territoriales, il s'agit :

- De poursuivre la **mise en œuvre du projet de RER**, visant à continuer à renforcer la desserte de La Cali et de la Métropole, pour améliorer les liaisons entre les deux territoires et les territoires voisins ;
- D'améliorer l'offre de transports en commun entre les territoires, en faisant de la Gare de Libourne un « hub » grâce l'implantation d'un **Pôle d'Echanges Multimodal (PEM)**, dont l'investissement comprendra une participation financière de Bordeaux Métropole, afin de renforcer l'usage du RER et soulager les axes de circulation métropolitain. Bordeaux Métropole accompagnera également techniquement l'opération, en lien avec le projet de RER métropolitain ;
- D'associer, dans le cadre d'une collaboration active, La Cali à la **mise en place de la ZFE et à ses mesures d'accompagnement** ;
- De travailler à une orientation commune, en lien avec Nouvelle Aquitaine Mobilités et la Région Nouvelle-Aquitaine, et en collaboration avec les autres collectivités et AOM, pour une **coordination et une gouvernance des mobilités**, qui permettent d'améliorer les conditions de mobilité à l'échelle de l'aire métropolitaine, en particulier les liaisons entre la Métropole et les territoires voisins.
- D'engager une collaboration active **sur la coordination des billettiques et leur interopérabilité** ;
- De coopérer dans la production d'une offre de logements de qualité.

2

Développement économique et touristique

Le tissu économique girondin est fortement concentré au sein de la métropole et à proximité. Les problématiques de disponibilité et de pression foncières, ainsi que la fiscalité économique, génèrent un effet d'éviction de plusieurs filières en dehors de la métropole. Bordeaux Métropole, au travers de l'écriture de sa nouvelle feuille de route économique, vise à un meilleur partage du développement économique avec les territoires girondins.

La Cali, quant à elle, constitue un pôle d'emploi majeur de l'est girondin marqué par la présence de la filière viticole, d'un tissu industriel historique (OI à Vayres, CEVA à Libourne, SMURFIT et AMCOR à Saint-Seurin sur l'Isle) et enfin par la présence importante de l'emploi public lié au statut de Sous-préfecture de Libourne.

La dynamique économique de ce territoire est incontestable autant sur sa ville-centre (avec notamment le projet des Casernes) que sur l'axe de la RN 89 (Izon et Vayres) ou encore dans sa partie nord (Parcs d'activités

Eygreteau à Coutras ; aéroport et parc d'activités de Frappe à Saint-Denis de Pile). Travailler au juste équilibre entre les projets de développement économique sur les territoires est un enjeu social autant qu'environnemental fort, pour les deux partenaires. C'est pourquoi, au travers de ce contrat, il s'agit :

- De renforcer l'action **d'accompagnement mené par Invest In Bordeaux** sur l'accueil d'entreprises sur le territoire de La Cali, en articulation avec les initiatives menées sur le territoire métropolitain,
- De participer à l'**extension du Parc d'Activités de Camparian**,
- De poursuivre le partenariat avec **Technowest**,
- D'engager l'étude de la création d'un **outil d'aménagement économique à l'échelle Girondine** avec le Département, Bordeaux Métropole, en lien avec La Cali et les autres EPCI volontaires,
- De mener une participation coordonnée aux **Grands événements sportifs** et aux enjeux multiples relatifs à l'accueil, la promotion et le rayonnement, la participation des citoyens pour les échéances à venir ; notamment le Master International d'Aviron en 2022 à Libourne et la Coupe de Monde de Rugby 2023 à Bordeaux,
- D'œuvrer à la concrétisation du balisage et à l'**ouverture d'un itinéraire Grande Randonnée (GR) ou GR P (Pays)** reliant Bordeaux à Libourne, et aux territoires touristiques voisins,
- De mener une réflexion sur un mode de **gestion coordonné du bassin de navigation** afin d'atteindre une unité tarifaire destinée à renforcer l'attractivité des villes d'accueil et proposer une offre élargie.
- De mener une réflexion commune, en lien avec les partenaires concernés, sur le **développement de la Recyclerie**, portée par le SMICVAL et soutenue par La Cali,

3

Valorisation des ressources locales et promotion des circuits courts

Les enjeux liés à l'agriculture et à l'alimentation s'imposent à tous les territoires dans leurs différentes dimensions (économique, environnementale et sociale) et répondent à une attente forte des citoyens en demande de qualité et soucieux de soutenir une économie locale. C'est pourquoi Bordeaux Métropole et La Cali s'attachent à soutenir les projets contribuant à développer une agriculture de proximité au travers de leur projet alimentaire territorial.

Par ailleurs, membre actif d'une cellule opérationnelle coordonnée par le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Valorisation des déchets (Smicval) et visant à promouvoir l'émergence d'activités nouvelles relevant de l'économie circulaire, La Cali est fortement impliquée dans les travaux menés à cette fin sur son territoire. Les deux collectivités s'engagent donc à :

- Engager une collaboration active sur les sujets de la transition énergétique et écologique en matière de **production d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre** pour atteindre la neutralité carbone en 2050 (échanges d'expériences, outils mutualisés, projets communs, mobilisation des acteurs publics et privés...);
- Engager une collaboration active sur le **renforcement de l'offre du Marché d'Intérêt National** de Bordeaux en production locale émanant des territoires de La Cali et de Bordeaux Métropole, en lien avec les partenaires institutionnels concernés à l'exemple de la Chambre d'Agriculture et du PETR du Grand Libournais ;
- Associer les territoires à une réflexion sur une orientation commune "**Stratégie Déchets 2027**", en lien avec les partenaires concernés, avec l'objectif d'une plus grande équité dans la répartition des charges et une meilleure cohérence à l'échelle de la Gironde.

MODALITES DE GOUVERNANCE, MISE EN ŒUVRE, SUIVI DES ACTIONS ET EVOLUTIONS

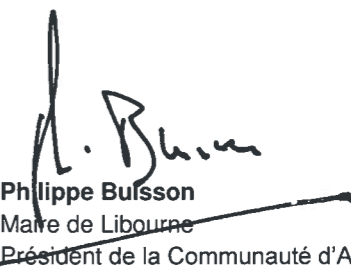
Au titre de la gouvernance, de l'animation, de la structuration et du suivi des actions, seront mis en place par :

- **Un Comité de pilotage** chargé de s'assurer du respect des **objectifs poursuivis, de l'avancement des actions prévues** au titre du contrat, de ses **avenants et conventions d'application**. Ce comité sera placé sous la co-présidence de La Cali et de Bordeaux Métropole. Il pourra associer, autant que de besoin, les représentants de l'Etat, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département, des collectivités locales et de leur groupement,
- **Un Comité technique de suivi** chargé de **définir les actions à mettre en œuvre et en faire le bilan**, ainsi que **préparer le comité de pilotage**. Il sera animé par les services des intercommunalités et par ceux de la Métropole, selon le degré d'implication concerné dans le contrat. Il pourra associer toutes les personnes morales ou physiques précitées. Il se réunira au moins deux fois par an à l'invitation des services responsables.
- En complément, en matière de mobilisation d'une ingénierie dédiée au CoNECT : des **groupes de travail thématiques ou des échanges bilatéraux** en charge du développement des premières actions prévues au programme se réuniront sur l'initiative du Comité technique de suivi. Ils auront pour missions de **mettre en œuvre les actions opérationnelles** de ce contrat, pour répondre aux objectifs fixés par le Comité de pilotage. Ces échanges s'appuieront sur les services des institutions signataires ainsi que sur les structures et acteurs associés aux premières actions de partenariat. Ils pourront également aborder les champs non explorés par ce contrat, aux fins de partage d'expérience et de renforcement des collaborations à venir.

Ce contrat, dont le terme est fixé au renouvellement général des instances décisionnaires (2026), pourra faire l'objet d'évolutions, par le biais d'ajouts ou de substitution d'actions, après arbitrage en Comité de pilotage et au moyen d'avenant délibéré dans chacun des établissements engagés.

A Libourne, le 08/03/2022


Alain Anziani
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole


Philippe Buisson
Maire de Libourne
Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais